

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES  
DECHETS DE L'ARRONDISSEMENT  
DE ROUEN  
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213  
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 18 OCTOBRE 2017  
DELIBERATION N°3**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018  
BUDGET GENERAL**

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le budget 2018 s'annonce comme un budget transitoire et atypique pour 2 raisons :

- Le marché de l'UVE sera renouvelé avec de nouvelles conditions d'exploitation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- L'activité du réseau de chaleur sera cédée à la MRN également le 1<sup>er</sup> juillet 2018, seule la production de chaleur subsistera dans la compétence du SMEDAR suite à la cession du réseau.

Le projet de budget 2018 rassemblera 2 budgets semestriels qui présenteront, dans la limite de nos connaissances à ce stade, les activités du SMEDAR avec ses contraintes et opportunités.

Budget général du SMEDAR :

- Recettes de fonctionnement :

Le mécanisme du marché libre connu depuis 18 mois maintenant permet de constater une stabilité relative des cours de l'électricité, stabilité qui ne peut en rien laisser présager de l'avenir. Néanmoins il semble raisonnable d'envisager une certaine durabilité des tarifs autour de 30 à 32 €/MWh vendu, ce qui constituera la base d'enregistrement des recettes électriques pour 2018.

Le mécanisme de la recette garantie lié à l'actuel contrat d'exploitation, ne subsistera donc que sur les 6 premiers mois de l'année, basé sur les tonnes réceptionnées dans l'UVE.

Dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation de l'UVE, le SMEDAR a fait le choix de vendre en direct son électricité auprès d'un agrégateur ce qui va modifier les équilibres financiers par rapport à l'ancien marché. En effet, les recettes ne seront plus reversées par l'exploitant en fonction du nombre de tonnes réceptionnées sur le site de l'UVE, mais constituées d'un prix de vente par MWh électrique (sur le marché libre) et thermique.

Augmentation des tarifs des redevances des adhérents :

L'objectif visé par le SMEDAR pour le budget 2018 est l'absence d'augmentation des tarifs des redevances.

Néanmoins, le Débat d'Orientation Budgétaire se déroulant avant d'avoir connaissance de 2 éléments d'importance, il est délicat d'en estimer l'impact sur lesdites redevances. Il s'agit :

- du traitement des mâchefers
- du renouvellement du marché d'exploitation de l'UVE ;

C'est pourquoi, la simulation réalisée pour la préparation du budget 2018 s'est établie sur une hypothèse d'augmentation des tarifs de 1%. Si cette option devait apparaître erronée à l'analyse des offres, la proposition serait revue en conséquence.

Par ailleurs, les prix de reprise des matériaux sont également relativement volatiles et la politique de soutien des éco-organismes impacte enfin sensiblement nos perspectives budgétaires.

Soutiens des Eco-organismes / ventes :

Le barème F qui entrera bientôt en vigueur et sur la base duquel des simulations ont été réalisées permet de présenter une enveloppe de soutiens quasi-stable, notamment sur les 2 premiers exercices de ce nouveau barème, la tendance étant ensuite à la baisse.

Le produit de la vente de matériaux n'est pas réévalué par rapport à 2017, les tarifs bas actuellement constatés n'ayant pas été annoncés comme pouvant évoluer favorablement.

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses des 6 premiers mois sont envisagées comme relativement stables par rapport à 2017 (à périmètre constant). Les efforts d'optimisation des services ayant donné de bons résultats depuis 3 ans, les sources d'économies nouvelles ne se réitérent pas dans les mêmes proportions.

Néanmoins le SMEDAR poursuit son travail d'optimisation sur tous les renouvellements de contrats à venir et de maintien de la masse salariale.

Nous pourrions proposer toutefois cette année d'inscrire un crédit de 500 k€ afin d'assumer l'éventuelle nécessité d'enfourer une partie de la production de mâchefers de l'UVE. Nous avons en effet connu une année 2017 très compliquée en matière de commercialisation de ce sous-produit.

Les dépenses des 6 derniers mois sont plus incertaines puisque les propositions financières des candidats de l'UVE ne sont pas encore connues... Une enveloppe globale a été simulée mais elle n'intègre pas forcément les spécificités attendues du nouveau contrat d'exploitation de l'UVE.

- Autofinancement :

Afin de poursuivre son désendettement, le SMEDAR n'envisage pas, à ce stade, de recourir à l'emprunt pour l'exercice 2018. Les besoins en matière d'équipement ont été estimés à environ 2M€/an.

Suite aux éléments présentés supra, l'autofinancement se monte à 1,3 M€, montant qui intègre les 830 k€ du versement de l'avance remboursable à faire auprès du prochain titulaire du marché d'exploitation et qui sera remboursée progressivement au cours des 12 premiers mois d'exploitation.

L'année 2018 sera notamment consacrée à la modernisation de la ligne de mâchefers, déjà préfinancée dans sa première phase ; à l'aménagement d'un lieu de stockage de balles en zone sud ; à la finalisation du passage au bicarbonate de sodium du traitement des fumées ; au montage du dossier de construction du nouveau quai de Dieppe. Enfin, nous poursuivrons, avec le Grand Port Maritime de Rouen, nos pourparlers afin d'aboutir à la cession des 2 terrains jouxtant l'Eco-Pôle VESTA au nord et au sud.

Ces dossiers justifieront l'inscription de compléments de crédits. Nous poursuivons par ailleurs notre effort sur le renouvellement des matériels et des engins.

L'année 2018 sera donc constituée de quelques incertitudes importantes qui invitent à la prudence des prévisions budgétaires et à leur éventuel ajustement en conséquence.

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-10 et L 2312-1,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 septembre 2017,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte des orientations budgétaires du budget principal du SMEDAR pour l'année 2018.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT



PATRICE DUPRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20171018-3-DE

Accusé certifié exécutoire

3

Réception par le préfet : 25/10/2017  
Publication : 25/10/2017